

## **Procès-Verbal du Conseil communal**

**Séance du 22 janvier 2019**

**Présents** : Mme Caroline MAILLEUX, Bourgmestre,  
MM. Francis FROIDBISE, Arnaud MASSIN, Michel PREVOT, échevins,  
Benoit JADIN, Renée LARDOT, Jean-Marc MOES, Pol GILLET, Emmanuel LOBET,  
Mme Marie-Cécile SEIDEL, conseillers communaux,  
Henri LABORY, Directeur général.

### **SEANCE PUBLIQUE :**

#### **1. Prestation de serment de la Présidente du CPAS.**

Vu la délibération du conseil communal datée du 3 décembre 2018 portant élection de plein droit en qualité de membre du conseil de l'action sociale dont Madame LARDOT Renée ;

Vu la délibération du Conseil communal du 3 décembre 2018 relative à l'adoption du pacte de majorité où le Président de CPAS pressenti est désigné conformément à l'article L1123-1 du Code de la démocratie et de la décentralisation ;

Attendu qu'en séance du Conseil de l'Action sociale du 9 janvier 2019, Madame LARDOT Renée a prêté serment en tant que membre du Conseil de l'Action sociale et a donc été installée dans ses fonctions de Présidente ;

Vu l'article L1126-1 du CDLD qui précise que les membres du Collège communal prêtent le serment suivant : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge » en séance publique du Conseil communal ;

- La Présidente du Conseil, Mme Caroline MAILLEUX invite la Présidente élue à prêter entre ses mains et en séance publique le serment prévu à l'article L1126-1 du Code de la démocratie et de la décentralisation et dont le texte suit : « *Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.* »
- Madame Renée LARDOT prète le serment entre les mains de Mme Caroline MAILLEUX.
- Madame Renée LARDOT acquiert ses pouvoirs en tant que membre du Collège communal.

#### **2. Déclaration de politique communale – Approbation.**

Vu le CDLD ;

Vu la déclaration de politique communale, reprise ci-dessous, telle que présentée par Mme la Bourgmestre ;

### ***INTRODUCTION***

*Le 14 octobre 2018, les électeurs ont élu leurs représentants pour les 6 prochaines années.*

*La commune est un service public.*

*Sa gestion nécessite une bonne collaboration entre l'Administration, le Collège et le Conseil.*

*A tous, nouveaux ou anciens élus, je tiens à rappeler les devoirs d'agir avec intégrité, respect, disponibilité, écoute et ouverture d'esprit pour le bien-être de nos concitoyens et ce, par le biais des politiques qui seront menées par l'ensemble de l'équipe communale.*

*À l'entame de cette nouvelle mandature communale 2018-2024, j'ai donc l'honneur de vous présenter la déclaration de politique générale.*

*Notre objectif de fonctionnement au sein du Collège et/ou du Conseil, sera de laisser la liberté à chaque élu de proposer des projets, de les concrétiser - quand cela est possible- afin de répondre au mieux aux attentes des Ouffetois et des Ouffetoises dans le respect bien entendu de la législation, du cadre de vie et de l'environnement de notre commune.*

*Notre action s'articulera autour de différents axes :*

### **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET LOGEMENT**

*Nous souhaitons optimiser la politique communale en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire afin de répondre au mieux aux besoins sociaux, économiques, patrimoniaux et environnementaux de notre commune.*

*En matière de logement, nous nous engagerons à diversifier les offres.*

### **ENVIRONNEMENT - ENERGIE**

*Dans le cadre de la « Convention des Maires », le Conseil communal s'est engagé à améliorer l'efficacité énergétique et à soutenir l'utilisation des énergies renouvelables sur le territoire de notre commune. Nous prolongerons donc les actions déjà en cours.*

*En matière de déchets, nous continuerons d'encourager le tri rigoureux, de veiller à la disponibilité des recyparcs et de sanctionner les dépôts sauvages.*

*Nous envisagerons également, la mise en place d'aides financières communales pour soutenir les travaux qui tendront à améliorer la performance énergétique des habitations et la réutilisation des eaux de pluies.*

### **ECONOMIE, EMPLOI**

*L'emploi, le développement économique et l'insertion professionnelle occupent une place centrale au sein de notre projet politique, c'est pourquoi, nous poursuivons et promouvons l'extension du Parc Artisanal ; nous soutiendrons la formation aux métiers en pénurie ; nous appuierons nos commerçants et leurs initiatives et nous aiderons à la création d'un « Repair café ».*

### **BUDGET, FINANCES**

*Depuis de nombreuses années, la gestion communale repose sur des dépenses de fonctionnement maîtrisées et sur des impôts contrôlés. Nous maintiendrons, comme par le passé, un budget équilibré, indispensable à l'exécution des politiques futures.*

### **INFORMATION, FORMATION AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES**

*Nous nous chargerons d'améliorer la communication avec les citoyens au travers des supports traditionnel et numérique. Et, nous continuerons de faciliter l'accessibilité des nouvelles technologies comme c'est déjà initié via l'Espace Public Numérique (EPN).*

### **SPORT, JEUNESSE, ENSEIGNEMENT**

*En matière de sport, nous souhaitons être partenaires des citoyens, en veillant au développement des différents clubs de l'entité. Pour se faire, nous voulons :*

- inciter à la pratique sportive ;*
- rénover certaines infrastructures existantes ;*
- soutenir les initiatives de nos associations et clubs et l'organisation de stages.*

*Nous serons particulièrement à l'écoute des démarches des jeunes ouffetois. Soucieux de leur bien-être, nous leurs créerons des espaces et des lieux d'études, d'échanges, de rencontres, d'écoutes, ...*

*En ce qui concerne l'enseignement, nous effectuerons les investissements nécessaires pour aborder le virage du numérique et améliorer les infrastructures scolaires. Nous favoriserons les synergies entre tous les acteurs d'éducation présents sur la commune et nous les encouragerons et les accompagnerons dans leurs démarches pédagogiques.*

### **TRAVAUX, MOBILITE, SECURITE**

*La mobilité, la sécurité et les travaux ont une influence directe sur la qualité de vie.*

*Dans ce contexte, nous voulons poursuivre la sécurisation, la réfection et l'entretien de notre réseau routier mais aussi, continuer à développer la mobilité douce dont on parle sans doute beaucoup de nos jours mais qui a trop longtemps été mise au rancart du fait de l'importance prise par la circulation automobile.*

### **LE SOCIAL, ACTEUR D'INSERTION ET D'ACCOMPAGNEMENT**

*La charge sociale des communes est sans cesse croissante, notre objectif est d'assumer cette responsabilité de manière solidaire, efficace et active. Dans cette optique, nous collaborerons et soutiendrons les acteurs sociaux et leurs initiatives, nous pérenniserons les actions existantes et nous assurerons au CPAS les moyens de ses obligations.*

### **PATRIMOINE, CULTURE, TOURISME**

*Notre commune possède un patrimoine culturel matériel et immatériel. Nous aiderons ou favoriserons toutes les actions visant à perpétuer, améliorer ou développer ces richesses. En ce qui concerne le tourisme dans notre belle région, nous envisagerons la création d'un circuit touristique spécifique.*

### **TRANSCOMMUNALITE**

*Les collaborations déjà initiées avec certaines communes du Condroz seront poursuivies et approfondies (sport, mobilité, environnement, urbanisme, etc).*

### **CONCLUSIONS :**

*Notre projet est ambitieux. Il demande de l'engagement et du travail.*

*Il convient également de rappeler que OUFFET est engagé dans un Plan Communal de Développement Rural (PCDR) ; il reste 13 fiches à appliquer. Nous les réaliserons au regard de leurs différents contextes.*

*Ce projet n'est ni exhaustif ni rigide, il est évolutif à la fois en fonction de la vie et de l'actualité mais aussi en fonction des apports extérieurs.*

*Quoiqu'il arrive, nous veillerons à impliquer, comme sous la législature précédente, un maximum de concitoyens dans ces projets par une information renforcée, un dialogue constant et une transparence maximale qui permettra de déboucher sur des concertations et des collaborations avec toutes les composantes de l'entité.*

*Il est important de rappeler que durant ces 5 dernières années, notre commune a connu de belles évolutions :*

*La population a connu une augmentation de 1,97% dépassant maintenant la barre des 2.800 habitants.*

*Le taux de chômage a reculé de 32,69%.*

*Le revenu moyen net imposable par habitant a augmenté de 12,44%.*

*Et, le pourcentage de délits a diminué de 24,54% !*

*Dans l'intérêt de nos villages et de leurs citoyens, et pour continuer sur cette belle lancée, je suis certaine que la majorité et l'opposition saisiront l'intérêt d'une collaboration fructueuse.*

*Relevons ensemble les défis de demain, en faisant preuve de transparence, d'éthique et d'efficacité.*

*Pour terminer, nous tenons à souligner que la présente déclaration se veut synthétique et générale ; elle sera impérativement et avantageusement détaillée dans le cadre du P.S.T. (Plan Stratégique Transversal) qui vous sera présenté d'ici le mois de juin 2019.*

*Pour l'ensemble du Conseil Communal, je vous remercie.*

**Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents,** approuve la déclaration de politique communale reprise ci-dessus.

### **3. Représentation communale au sein des assemblées générales des intercommunales et autres associations.**

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, approuve les désignations suivantes :

#### **Intercommunales.**

- **AIDE** : les représentants sont Francis FROIDBISE, Benoit JADIN, Caroline MAILLEUX, Jean-Marc MOËS et Michel PREVOT.
- **CIESAC** : les représentants sont Pol GILLET, Caroline MAILLEUX, Jean-Marc MOËS, Michel PREVOT et Marie-Cécile SEIDEL.
- **CILE** : les représentants sont Francis FROIDBISE, Pol GILLET, Renée LARDOT, Arnaud MASSIN et Emilie SERVAIS.

- FINIMO : les représentants sont Emmanuel LOBET, Caroline MAILLEUX, Jean-Marc MOËS, Marie-Cécile SEIDEL et Emilie SERVAIS.
- INTRADEL : les représentants sont Francis FROIDBISE, Renée LARDOT, Emmanuel LOBET, Caroline MAILLEUX et Marie-Cécile SEIDEL.
- IMIO : les représentants sont Francis FROIDBISE, Emmanuel LOBET, Arnaud LASSIN, Marie-Cécile SEIDEL et Emilie SERVAIS.
- SPI : les représentants sont Francis FROIDBISE, Emmanuel LOBET, Arnaud MASSIN, Michel PREVOT et Marie-Cécile SEIDEL.
- ORES Assets : les représentants sont Francis FROIDBISE, Emmanuel LOBET, Arnaud MASSIN, Jean-Marc MOËS et Michel PREVOT.

**Autres associations :**

- COMMISSION COMMUNALE DE L'ACCUEIL : les trois représentants du conseil communal sont Emmanuel LOBET, Emilie SERVAIS et Marie-Cécile SEIDEL.
- CONSEIL COMMUNAL CONSULTATIF des AINES : les deux représentants du conseil communal sont Pol GILLET et Emilie SERVAIS.
- GAL des CONDRUZES (asbl) :
  - Les 3 délégués auprès de l'assemblée générale du GAL sont Benoit JADIN, Renée LARDOT et Arnaud MASSIN.
- OURTHE-AMBLEVE-LOGEMENT scrl : désignation de trois représentants communaux à l'assemblée générale à savoir : Emmanuel LOBET, Arnaud MASSIN et Jean-Marc MOËS
- CONTRAT RIVIÈRE OURTHE : désignation
  - d'un représentant effectif, à Francis FROIDBISE,
  - et d'un suppléant, à savoir Henri LABORY, Directeur général (le contrat rivière demande un administratif comme suppléant).
- LA TEIGNOUSE : le délégué auprès de l'assemblée générale est Renée LARDOT.
- FEDERATION DU TOURISME DE LA PROVINCE DE LIEGE ASBL : le délégué auprès de l'assemblée générale est Francis FROIDBISE.

**4. CPAS – Délibération relative à la réévaluation de la valeur faciale des titres-repas – Approbation (Tutelle communale).**

*Vu la décision du Conseil de l'Action sociale du 12 septembre 2002 par laquelle il a décidé d'octroyer, au personnel du CPAS, des titres-repas, non considérés comme rémunérations dans les limites de l'article 19bis de l'AR du 28 novembre 1969 pris en exécution de la loi du 27 juin 1969 révisant l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 ;*

*Considérant qu'en 2002, la valeur faciale de ces titres-repas a été fixée à 5,00 € et que cette valeur n'a pas évolué depuis lors ;*

*Vu la décision du Conseil de l'action sociale du 13 décembre 2018 par laquelle il décide de fixer à 6,50 € la valeur faciale des titres-repas accordés au personnel du CPAS ;*

*Vu la décision du Conseil communal du 18 décembre 2018 par laquelle il décide de fixer à 6,50 € la valeur faciale des titres-repas octroyés au personnel communal ;*

*Vu le procès-verbal de la réunion de concertation Commune-CPAS et de la réunion de négociation syndicale réuni le 12/11/2018 ;*

**Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :**

- *D'approuver la délibération du Conseil de l'Action sociale du 13 décembre 2018 relative à la réévaluation de la valeur facile des chèques-repas pour le personnel du CPAS.*
- *De transmettre expédition de la présente délibération au Conseil de l'action sociale d'Ouffet et à Monsieur DESERRANNO, Directeur financier.*

**5. Schéma de Développement du Territoire – Projet de révision pour la Wallonie – Avis à formuler.**

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD), notamment l'article L1122-30 ;

Vu le CoDT ;

Considérant le courrier du 26 septembre 2018, du SPW - Direction du développement du territoire, nous informant que le Gouvernement wallon a adopté le 12 juillet 2018, le projet de schéma de développement du territoire (SDT) révisant le schéma de développement du territoire et a décidé de le soumettre à enquête publique du 22 octobre 2018 au 5 décembre 2018 ;

Considérant le courrier du 17 octobre 2018, du SPW - Direction du développement du territoire, nous adressant le dossier devant être soumis à l'enquête publique et se composant des pièces suivantes :

- projet de schéma de développement territorial ;
- rapport sur les incidences environnementales ;
- résumé non technique du rapport sur les incidences environnementales ;
- analyse contextuelle et études complémentaires ;
- copie des avis, observations, suggestions et décisions émis en application de la réglementation applicable ;

Considérant que le pacte pour la régénération du territoire de la province de Liège est un premier pas vers la reconnaissance politique du Schéma Provincial de Développement Territorial et du Plan Provincial de Mobilité ;

Considérant que l'enquête publique s'est tenue du 22 octobre 2018 au 5 décembre 2018 ;

Considérant les remarques émises durant l'enquête publique par les représentants de la Carrière de Temme (Ets Cop & Portier) et de la SA Carrière Pierre Bleue de Wallonie relayant toutes deux l'avis de la FEDIEX (Fédération professionnelle des entreprises belges exerçant une activité d'extraction ou de transformation de roches non combustibles en Belgique) ;

Considérant le procès-verbal de clôture d'enquête et l'attestation d'affichage ;

Considérant le courrier du 7 décembre 2018, du SPW - Direction du développement du territoire, sollicitant l'avis du conseil communal, dans les 60 jours de l'envoi de celui-ci ;

Considérant l'avis du Conseil d'administration de l'Union des Villes et Communes de Wallonie asbl, en date du 4 décembre 2018 et notamment la synthèse ;

Considérant l'avis de la Province de Liège en date du 29 novembre 2018 ;

Considérant l'avis de la SPI nous transmis en date du 3 décembre 2018 ;

Considérant l'avis des équipes du GAL daté du 4 décembre 2018 ;

Considérant l'avis de FEDIEX, Fédération de l'Industrie Extractive, nous transmis en date du 4 décembre 2018 ;

Considérant les remarques du Collège communal d'OUFFET telles que reprises ci-dessous :

- Nous regrettons le peu de place consacré à l'agriculture alors que les enjeux environnementaux sont majeurs en milieu rural ;
- Le soutien apporté aux communes - afin de leur permettre de mettre en œuvre les moyens humains et financiers requis pour contribuer pleinement aux objectifs poursuivis par la Région wallonne - nous semble insuffisant ;
- Actuellement la part de terre urbanisée en Région wallonne se situe entre 11 et 15%. La proposition du SDT, à l'échelle de la Région wallonne, est de réduire la consommation du sol des terres non artificialisées à 6 km<sup>2</sup>/an d'ici 2030, et tendre vers 0 km<sup>2</sup>/an à l'horizon 2050. Toutefois, le Plan de secteur qui a valeur réglementaire, peut entrer en contradiction avec les objectifs de désurbanisation. Il conviendra donc d'être attentif à imaginer un mécanisme permettant de compenser un projet d'artificialisation par un recyclage de terres déjà artificialisées ;
- Située dans l'aire de développement entre les pôles de Huy, Liège, Sprimont, Marche en Famenne et Ciney, en tant que commune rurale, la Commune d'OUFFET souhaiterait que sa spécificité soit bien prise en compte et que la hiérarchie des projets ne soit pas systématiquement en faveur des zones les plus densément peuplées ;
- La délocalisation d'entreprises de petite taille vers des zones d'activités incomplètes et éloignées de plusieurs dizaines de kilomètres de la commune ne nous semblent pas être une solution acceptable ni compatible au développement de petites entreprises locales dans le cadre de circuits courts, économie circulaire

- etc., comme prévu par le SDT ;
- L'aire métropolitaine de Liège est très limitée par rapport aux infrastructures environnantes (universitaires, hospitalières, culturelles, ...). Une structure territoriale cohérente doit intégrer les différentes composantes organisant le territoire et plus particulièrement la mobilité qui est un élément structurant majeur. Par ailleurs, la Région wallonne se devrait d'investir davantage dans les TEC en veillant à assurer la desserte des communes rurales au niveau des villages. C'est une condition pour le développement de la Région wallonne incluant le monde rural ;
  - Il conviendrait de contrôler le développement des zones urbanisées, surtout commerciales, en périphérie proche des noyaux traditionnels. En effet, on constate un transfert croissant des pôles commerciaux existants vers des pôles périphériques et périurbains ; dès lors,
    - d'une part, ce phénomène induit des problèmes de mobilité inextricables car les voies de liaisons (voiries, transports en commun, etc) ne sont généralement pas adaptées à ces nouvelles contraintes et,
    - d'autres part, ce développement entraîne la désertification des noyaux urbains ;
  - Il serait indispensable de prendre les précautions nécessaires en réalisant des études sur la santé avant d'inscrire la Wallonie dans la transition numérique et plus particulièrement dans le développement de la 5G ;
  - Enfin, la thématique relative à la mobilité douce nous semble insuffisamment abordée.

Par ces motifs, après en avoir délibéré,

**Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** De rendre un avis favorable sur le projet de SDT pour autant que les remarques émises par le Collège communal (reprises supra) et les différents avis reçus y relatifs soient pris en compte et principalement l'avis du GAL qui est particulièrement circonstancié à notre territoire ;

**Article 2 :** De transmettre un extrait de la présente délibération au SPW – Cellule de Développement territorial – Rue des Masuis Jambois 5 à 5100 JAMBES.

## **6. Travaux de voirie 2019-2024 – Marché public-auteur de projet – Principe et conditions du marché.**

Attendu que les travaux de voirie repris au tableau ci-dessous devront sans doute être envisagés pour les années 2019-2024 ;

Attendu que les marchés concernés peuvent être évalués comme suit (TVAC) :

Fonds d'Investissement 2019-2021	400.000 €
Fonds d'Investissement 2022-2024	400.000 €
Voies lentes Warzée-Ellemelle + Ouffet-Ellemelle	400.000 €
Deux projets « Crédits d'impulsion » (ou autres)	300.000 €
<b>Total des travaux envisagés</b>	<b>1.500.000 €</b>



Attendu qu'il convient de prévoir les services d'un auteur de projet préalablement à l'introduction de ces éventuels projets afin de respecter les délais fixés par les pouvoirs de tutelle ;

Attendu que le montant de ce marché de service est globalement estimé à 150.000,00 € TVA comprise ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu la Loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services, et ses modifications ultérieures ;

Vu l'Arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, et ses modifications ultérieures ;

Vu l'Arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics, et ses modifications ultérieures ;

Considérant qu'il est opportun dans ce type de marché particulier (architecture, auteur de projet, avocat, etc), outre l'économie de procédure administrative, de pouvoir procéder par procédure négociée sans publicité, dans la perspective de finaliser le marché en visant une relation de confiance avec des prestataires reconnus comme tels ; qu'il convient dès lors de fixer des critères d'attribution à cette fin ;

Sur proposition du Collège communal,

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil communal DECIDE, à l'unanimité des membres présents :**

1. De passer un marché stock de services par procédure négociée sans publicité pour la réalisation des levés de terrains, des fiches techniques, pour l'élaboration et le suivi éventuels des projets de travaux de voirie 2019-2024 tels qu'évoqués ci-dessus ;
2. De passer ce marché de services par procédure négociée sans publicité suivant les conditions du cahier des charges, repris en annexe, et après consultation d'au moins 3 candidats ;
3. Les marchés dont il est question seront constatés et payés après attribution par le Collège communal et vérification des services prestés ;
4. Les crédits nécessaires au financement de ces dépenses seront inscrits au niveau du budget 2019 et suivants ;
5. La présente délibération sera transmise aux autorités de tutelle et à Monsieur DESERRANNO, Directeur financier.

**7. Voirie communale – Intégration de l'assiette de l'ancien « tram vicinal » dans le domaine public (parcelles cadastrées OUFFET, 1re Division, section C n°115/2, 110/2, 124/2).**

Revu la décision de principe du Conseil communal en date du 25/09/2018 visant « l'intégration de l'assiette de l'ancien « tram vicinal » dans le domaine public (parcelles cadastrées OUFFET, 1re Division, section C n°115/2, 110/2, 124/2) » ;

Considérant que les parcelles cadastrées 1<sup>ère</sup> division Ouffet, section C n°115/2, 110/2 et 124/2 font partie du domaine privé de la Commune d'Ouffet ;

Considérant que, vu l'usage public de longue date et vu le souhait de limiter certains accès aux usagers doux, il convient d'intégrer ces parcelles dans le domaine public ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 10 décembre 2018 au 8 janvier 2019 ;

Vu l'absence de réaction suite à cette enquête publique ;

Considérant que l'ancien tracé du tram se trouve sur ces parcelles, il est proposé de dénommer la voirie « Chemin du Tram sous Troydo » ;

Vu le CDLD ;

Vu le Décret du 06/02/2014 sur la voirie communale ;

**Le Conseil communal DECIDE, à l'unanimité des membres présents :**

- De créer formellement un nouveau chemin communal par l'intégration des parcelles cadastrées 1ère division Ouffet, section C n°115/2, 110/2 et 124/2 dans le domaine public communal ;
- De dénommer la voirie concernée « Chemin du Tram sous Troydo » ;
- Expédition de la présente délibération sera transmise au service régional de tutelle (DGO4 - Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme - Direction de l'Urbanisme et de l'Architecture).

**8. Subside extraordinaire au T.C.O (Tennis Club Ouffet) pour la rénovation, en collaboration avec le SPW – Service Infrasport, d'un terrain de tennis.**

Considérant que, depuis plusieurs années, le T.C.O. (Tennis Club OUFFET) envisage de rénover un des trois terrains de tennis et de le munir d'un éclairage adapté ;

Considérant que, après analyse du marché, les travaux sont estimés à 71.772,31€ TTC ;

Considérant que le T.C.O., avec l'aide de la Commune, a introduit une demande de subside auprès du SPW Direction des Infrastructures Sportives ;

Considérant qu'au terme de cette procédure, le T.C.O. a reçu en date du 28/12/2018 une notification de promesse de subside estimée à 53.820,00€, soit 75% du montant total des travaux ;

Considérant que le T.C.O. est demandeur d'une aide complémentaire afin de financer les travaux ;

Vu la proposition du Collège de subsidier à hauteur de 12,5% du montant estimé des travaux (71.772,31€ TTC), soit un montant évalué à 8.971,54€ ;

Considérant que le T.C.O. est en mesure de supporter financièrement le solde du coût des travaux (soit environ 12,5%) ;

Vu le CDLD ;

**Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :**

**Article 1er :** d'octroyer un subside de 12,5% du montant estimé des travaux soit un montant évalué à 8.971,54 € au Tennis Club D'OUFFET afin de lui permettre de remplacer un de ses 3 terrains situés rue de Pair à 4590 WARZEE.

**Article 2 :** De transmettre un extrait de la présente délibération  
- au SPW – Direction générale opérationnelle des Pouvoirs locaux, de l'Action sociale et de la Santé (DGO5),  
- ainsi qu'à M. le Receveur régional.

**9. Police : divers arrêtés pris depuis le 18/12/2018 : le Conseil communal ratifie, à l'unanimité des membres présents, les 3 ordonnances concernées.**

**10. Informations : Divers.**

**SEANCE à HUIS CLOS.**

Par le Conseil communal,

Le Directeur général,  
Henri LABORY

La Bourgmestre,  
Caroline MAILLEUX,